

Le 19 décembre 2011

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact :03.25.30.23.20

Mèl : [fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr)

Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

### Compte rendu CTL du 19 décembre 2011

Pour la première fois après les élections, le Comité Technique Local était réuni sous sa nouvelle forme.

**Ont participé en qualité de représentants titulaires de FO DGFIP: Rachel Delacourt, Sabine Maria , Céline Moussut et Rachel Sugneau .**

FO DGFIP a lu une déclaration liminaire (adjointe au compte rendu). Mr Blanchard répond qu'il est conscient que le malaise est grandissant au sein des services. Il applique la politique nationale de suppressions d'emplois et estime que les suppressions d'emplois en Hte Marne sont largement en retrait par rapport aux autres départements.

Il ne supprime pas les emplois en Hte Marne mais il n'est que le répartiteur des emplois supprimés par la DGFIP.

#### 1)Approbation du PV du CTPD du 17 juin 2011.

FO a voté pour ainsi que le SNUI. La CFDT s'abstient.

#### 2)Présentation du référentiel emploi (TAGERFIP)



TAGERFIP est le Tableau de Gestion des Emplois de Référence des Finances Publiques. Ce nouveau référentiel remplace les anciens outils TSM et NOMINOE qui étaient les supports de toutes les mutations futures. Il fixe le plafond des emplois.

Au niveau de la Hte Marne, le principe de base était d'enlever toutes les décimales calculées par le logiciel NOMINOE qui impactait toutes les trésoreries et la direction côté Gestion Publique.

De nouvelles lignes ont été créées :

- ➔ Equipe Mobile de Remplacement GP qui devient une structure support spécifique alors qu'avant les agents de l'EMR comptaient dans l'effectif de direction.
- ➔ Auditeurs
- ➔ Mise en oeuvre d'un support d'emploi spécifique pour le Service des Impôts des Entreprises qui était rattaché avant au Service des Impôts des Particuliers.

Le nombre des cadres A gestion publique est plus lisible.

**FO a voté contre ainsi que l'ensemble des organisations syndicales**

### **3) Dossier emplois 2012**

Les prélèvements d'emplois seront effectués de la manière suivante :

#### **Gestion Publique :**

- 1 cadre C Direction
- 1 cadre C Trésorerie St Dizier Ets Hospitaliers et HLM

#### **Filière fiscale :**

- 1 cadre C SIP Chaumont
- 1 cadre C SIP Langres
- 1 cadre B PRS

Les requalifications seront les suivantes :

#### **Gestion Publique :**

- 1 cadre C requalifié en B Montier en Der
- 1 cadre C requalifié en B Wassy
- 1 cadre C requalifié en B Nogent

#### **Filière fiscale :**

- 1 cadre C requalifié en B Direction
- 1 cadre C requalifié en B SIE Langres
- 1 cadre B requalifié en A SIE St Dizier

Soit un solde net de suppressions d'emplois de 9 emplois C et la création de 3 emplois B et 1 emploi A.

FO dénonce la suppression d'emploi d'un cadre B filière fiscale au PRS. En effet, le PRS, service emblématique de la fusion DGI DGCP se voit amputer d'un emploi à compter du 1er septembre 2012 obligeant l'agent à participer au mouvement national de mutation filière fiscale alors que celui-ci était volontaire pour intégrer le service et s'est investi en participant à toutes les sessions de formations requises.

De plus, le chef de service va être amené à prendre l'intérim du poste de Vignory à compter du 1er janvier 2012, question se pose si aucun chef de poste n'arrive au 1er septembre 2012, quid de l'agent restant seul ???

De la même manière comment peut on supprimer deux emplois dans les SIP de Langres et Chaumont alors que ces structures subissent de plein fouet l'augmentation des charges de travail liées à l'accueil du public entre autres ???

Les suppression d'emplois à la trésorerie St Dizier Ets Hospitaliers et HLM et à la direction gestion public s'effectuent sur des postes actuellement vacants.

Les transformations de C en B dans les postes de Montier en Der, Wassy et Nogent permettent d'ajuster les emplois implantés aux emplois réels.

### **FO vote contre ainsi que l'ensemble des organisations syndicales**

Ce vote a pour conséquence d'obliger l'administration à reconvoquer les organisations syndicales pour un nouveau Comité Technique Local puisqu'**en cas de vote défavorable unanime** (c'est-à-dire sans abstention ou refus de vote d'une partie des représentants du personnels), le projet doit faire l'objet d'un nouvel examen.

Le prochain CT aura lieu le mardi 3 janvier 2012.

#### **4) Questions diverses**

- ✓ Le courrier du SIP de Chaumont sera désormais affranchi à la direction.
- ✓ Calendrier prévisionnel des instances 2012

#### **BULLETIN D ADHESION**



NOM : ..... Prénom : .....

Grade : .....

Affectation : .....

**Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP**

Fait à ..... Le .....

**SIGNATURE**

Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP – Section de la Haute Marne

Email : [fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr)